

Le département de l'Yonne, situé au Nord-Ouest de la région Bourgogne-Franche-Comté, est à la fois frontalier de l'Île-de-France, de la Nièvre, du Loiret... Un territoire à dominante rurale, mais selon des modalités très diversifiées. Composé de 13 EPCI et de deux communautés d'agglomération, autour d'Auxerre et de Sens, l'Yonne compte 350 000 habitants.

Pour Isabelle FROMENT-MEURICE, vice-présidente à la culture, la première nécessité du conseil départemental est de se doter d'orientations politiques clairement lisibles et partagées afin que l'ensemble de son action culturelle aille dans le même sens d'une irrigation équitable de ses territoires, dans le respect de leur diversité. Un entretien réalisé à Laval, à l'occasion de la 2^e Rencontre nationale des départements pour la culture organisée par la fédération Arts vivants & Départements, Culture & Départements et la FNCC.

Quel est l'objectif de votre politique culturelle ?

Voilà une question à laquelle je ne peux encore répondre aujourd'hui. Nous sommes en effet en train de mettre en place, de façon participative et collaborative, un schéma départemental pour la culture dont l'objectif est précisément d'être à même de pouvoir y répondre. Cela va se faire avec différents ateliers autour d'un comité de pilotage – qui se réunira pour la première fois en décembre – composé d'une part d'élus et d'acteurs du territoire, mais aussi de personnes extérieures. Avec deux objectifs : réfléchir par secteurs de politiques culturelles et les envisager dans leur transversalité, avec la nécessité de "coller" à la réalité de nos territoires, car les problématiques diffèrent suivant qu'on se trouve dans le Sennonais, c'est-à-dire le grand Nord du département, dans l'Avallonnais ou dans la région à l'Ouest limitrophe de la Nièvre et du Loiret, en Puisaye. En redéfinissant les orientations de notre collectivité en matière culturelle, il s'agit de trouver un équilibre entre ces différents contextes.

Pour le moment, nous en sommes encore au stade préliminaire, avec la réalisation d'un état des lieux de l'existant – ce qui représente déjà un énorme travail.

Pourquoi redéfinir vos orientations ?

Nous avons hérité d'un passé assez particulier, où l'on avait externalisé une grande partie des missions culturelles vers des associations culturelles qui ont petit à petit fini par s'auto-gouverner et par définir elles-mêmes leurs orientations. D'où aujourd'hui l'idée de recentraliser ces missions culturelles et de les reprendre en direct dans le



cadre du schéma départemental sur lequel nous travaillons en ce moment.

Le département est particulièrement actif dans le domaine de la diffusion théâtrale...

On m'a demandé de présider une association, "Yonne en scène", à l'origine dotée d'une double mission : d'une part, la gestion d'un parc de matériel que nous mettons à disposition des communes rurales, de l'autre, la diffusion de théâtre labellisé "jeune public". Cette politique de diffusion, notamment auprès des écoles, était intéressante mais très coûteuse. Nous avons donc redessiné les missions de l'association, en conservant le parc de matériel mais en remplaçant la diffusion de spectacles "jeune public" en devenant un centre de ressources, un outil au service des compagnies professionnelles du département.

Désormais, une réunion annuelle de tous les professionnels du théâtre se tient chaque année. L'Yonne accueille 52 compagnies en résidence dans l'Yonne, ce qui est assez

**IL FAUT ABSOLUMENT
QUE LE POLITIQUE
SE RÉAPPROPRIE SES
ORIENTATIONS ET QU'ON
ASSOCIE TOUS LES ACTEURS
DU TERRITOIRE POUR
LES METTRE EN ŒUVRE,
SURTOUT POUR CE QUI EST
DES COMPÉTENCES NON
OBLIGATOIRES.**

considérable. Une richesse que nous ignorons jusque-là, car nous étions focalisés sur le jeune public. Il y a beaucoup d'acteurs que nous ne connaissons pas du tout et surtout qui ne se connaissent pas entre eux. S'instaure aujourd'hui une logique de réseau.

L'essentiel est, à mes yeux, d'inscrire ce réseau dans une claire orientation du département pour arriver à sanctuariser le budget de la culture, ce qui reste compliqué pour une collectivité en grande difficulté financière, sans aucune marge de manœuvre. "Sanctuariser" signifie renouveler le contrat entre les élus et les objectifs poursuivis. Donc un travail de refondation.

Qu'en est-il pour l'enseignement artistique ?

Et en matière d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, nous avons un système très particulier, avec une association permettant de salarier l'ensemble des professeurs et de les mettre à disposition des écoles de musique, à l'époque sous forme associative. A la faveur du schéma départemental d'enseignement artistique initial, redéfini en 2013, la DRAC nous a fortement encouragé à faire en sorte que les écoles de musique associatives deviennent des écoles de musique portées par les collectivités. Nous avons donc travaillé à transférer les professeurs soit directement auprès des collectivités soit auprès d'un syndicat formé de huit EPCI porteuses d'écoles de musique. Depuis la loi NOTRe, la culture relève d'une compétence "partagée", ce qui signifie en clair qu'elle n'est obligatoire pour aucune collectivité. Le budget de la culture est donc menacé à chaque fois qu'il faut réduire les dépenses, ce qui, pour les départements, est systématique tant que le "reste à charge" du RSA ne sera pas compensé par l'Etat. Aussi, pour éviter que les associations ne soient à la merci d'une réduction du budget "culture", nous avons favorisé la gestion en régie directe par les collectivités. On réécrit la page...

Les nouveaux paradigmes des politiques culturelles – droits culturels, diversité, participation – vous inspirent-ils ?

Nous ne sommes pas tout à fait dans cette logique. Notre approche est celle de l'accès à la culture pour les personnes qui en sont très éloignées pour différentes raisons, notamment sociales. Pour ce qui est d'une approche participative, elle se traduit par la mise en place prochaine de comités ouverts. Je compte beaucoup sur ces comités, d'autant plus que j'en ai déjà fait l'expérience autour de la réflexion sur la réorientation de l'association Yonne en scène. Cela permet d'entendre un point de vue de professionnels avec toujours cette même idée que la politique doit donner une impulsion et une direction dont les professionnels peuvent ensuite se saisir.

Par ailleurs, l'élue que je suis doit rendre compte à ses pairs afin que les orientations politiques soient déterminées ensemble. Il faut absolument que le politique se réapproprie ses orientations et qu'on associe tous les acteurs du territoire pour les mettre en œuvre, surtout pour ce qui est des compétences non obligatoires.

A la FNCC, ont dit que les élus doivent "faire de la politique", alors qu'il y a une tendance vers une approche gestionnaire...

C'est un peu ce qu'on a subi. Quand on a externalisé toutes ces missions politiques, petit à petit on a fini par tellement déléguer que les élus ont perdu pied. Et cela s'est notamment traduit au travers d'une expérience difficile en matière d'art contemporain – une forme d'expression des arts plastiques promue fortement par une association, avec le soutien de la DRAC, mais dans laquelle les élus se reconnaissent peu et qu'ils ont fini par désapprouver. Ce hiatus était la conséquence d'un manque de définition des orientations du contrat politique départemental.

Alors qu'on pronostiquait "l'évaporation" des départements, leur pertinence réapparaît...

Quand le contrat politique aura été refondé, le périmètre départemental deviendra une très bonne échelle. Aujourd'hui notre région – la Bourgogne-Franche-Comté – est devenue énorme. Les territoires sont différents. Même s'ils sont tous peu ou prou ruraux, ce sont des ruralités différentes. Le département est un échelon dont aujourd'hui on ne peut pas se passer, d'autant plus que les EPCI n'ont pas forcément les moyens de s'intéresser à tout et qu'on leur a attribué beaucoup de compétences. Quelques-unes ont pris la compétence pleine et entière de la culture mais la plupart se sont cantonnées à la gestion des équipements culturels et sportifs. Dès lors, l'échelle du département devient audible et nécessaire.

Quels sont vos liens avec la région ?

Nous travaillons beaucoup avec la région. Même si nous n'avons peut-être pas encore une assez bonne connaissance les uns des autres, je souhaite développer le lien avec elle ou avec les EPCI. Quand nous aurons déterminé nos objectifs, il nous faudra vraiment mettre en œuvre cette transversalité entre les différentes collectivités pour, autant que possible, territorialiser l'action culturelle et l'arrimer à une concertation plus large. Cela exige beaucoup de dialogue, beaucoup de concertation. Nous avons vraiment commencé à décloisonner. C'est l'objet même des ateliers de réflexion que nous allons mener. Notre territoire n'a pas énormément de richesses et en conséquence l'union fait la force. A partir du moment où nous aurons défini en autonomie nos objectifs, pour ce qui en est de leurs déclinaisons, nous envisagerons toutes les passerelles possibles.

On sent un moment matriciel...

L'idée n'est pas forcément de tout bouleverser mais de rendre les choses lisibles, de



Vézelay

se réappropriier les objectifs, lesquels peut-être ne changeront pas au fond. Peut-être étaient-ils déjà là, latents, et sans doute se traduisaient-ils déjà dans nos règlements d'intervention... Mais on les aura inscrits dans un schéma lisible et partagé afin que personne ne se demande pourquoi on intervient ainsi dans tel domaine, de telle manière, et non dans un autre.

Quelles sont les principales ressources culturelles de votre territoire : équipements, patrimoine, tissu associatif... ?

Dans l'Yonne, le patrimoine est riche, particulièrement dans le Sud du département (Vézelay, Maulnes, Saint-Fargeau-en-Puisaye). Le tissu associatif culturel est plus ou moins développé ici ou là, cela dépend des territoires. C'est pour cette raison qu'il nous faut inventorier les associations, les connaître et travailler avec elles, mais encore une fois à condition que cela s'inscrive dans nos orientations générales.

La solidarité territoriale est-elle un objectif ?

Je n'aborde pas cette question de cette façon-là. Par exemple, nous peinons à développer équitablement sur le territoire les projets dans les collèges avec l'Education nationale. Quand on propose des dispositifs, comme par exemple Collège au cinéma, on remarque systématiquement que, dans certains collèges, les principaux et les professeurs ne s'y intéressent pas



Le Château de Maulnes
à Cruzy-le-Châtel

et nous peinons à les rénover, et pourtant certains en ont un urgent besoin. Nous avons aussi plus de 4 000 km de routes : on les renouvelait tous les 8 ans ; maintenant on est passé à 18 ans... Ce n'est pas tant un problème de convictions que de moyens, d'où l'importance que nous portions tous la même voix.

Qu'attendez-vous de la FNCC ?

Est-ce que la capacité de la

Fédération de faire entendre au niveau national les attentes, réalisations et difficultés des territoires vous semble importante ?

soit parce qu'ils ont déjà les leurs, soit parce que ce n'est pas leur priorité. Résultat : ce sont toujours les mêmes qui s'en emparent. Dès lors, l'inéquité territoriale persiste. Ce n'est pas une question de solidarité mais de reterritorialisation pour que, quand on propose un dispositif, il y ait au moins un collègue par territoire qui s'en empare.

Est-il difficile de défendre la culture ?

Très ! Le département n'a aucune marge de manœuvre financière. Voilà pourquoi je ne rêve que de pérenniser et de sanctuariser les actions et que j'ai besoin que les élus se réapproprient les orientations qu'ils veulent donner eux-mêmes à la politique du département.

Les autres élus sont-ils convaincus de l'importance des enjeux culturels ?

Ils le sont certainement mais, dans nos missions obligatoires, nous avons les collègues

Le Département de l'Yonne est un tout jeune adhérent à la FNCC. C'est la première fois aujourd'hui que je participe, ici à Laval, à une initiative copilotée par la Fédération. J'apprends à la connaître et je suis sûre qu'elle a beaucoup à nous apporter, notamment au travers de la diversité des expériences et des schémas de pensée qu'elle nous permet d'appréhender.

Comment la FNCC peut-elle se faire porte-parole des collectivités auprès de nos élus nationaux ? Pour ma part, je rêverais que chaque collectivité sanctuarise un pourcentage de son budget pour la culture. Si je pouvais obtenir ne serait-ce que le 1% culture – ce qui je crois est une idée née la FNCC –, je serais ravie !

Propos recueillis par Vincent Rouillon

Échanges



la revue